

Check-list état des lieux de sortie :

L'ensemble des locaux, terrasses et balcons doivent être restitués propres et nettoyés, y compris l'intérieur des armoires, et libres de tout objet

- **Baignoires et lavabos**
L'émail doit être lisse. Ne pas utiliser de poudre abrasive.
- **Carrelages faïences et peintures lavables**
Lessivés soigneusement avec des produits adéquats.
- **Caves et galetas**
Caves et galetas doivent être vidés et balayés. Si nécessaire, remettre en place l'ensemble des portes et appareils qui auraient été déposés par vos soins.
- **Cheminée d'appartement**
Vous voudrez bien nous présenter l'attestation du ramoneur ayant effectué le nettoyage du canal d'évacuation et les dernières quittances d'entretien.
- **Clés**
Préparer l'ensemble des clés, télécommandes, cartes magnétiques, figurant sur l'état des lieux d'entrée (appartement, verrous, boîte aux lettres, armoires et portes intérieures, dépendances, etc.). En cas de perte, remplacer le cylindre. S'il s'agit d'une serrure combinée avec celle de la porte d'entrée de l'immeuble ou protégée, veuillez informer le propriétaire.
- **Vitrages**
Les vitres des fenêtres et portes fenêtres ainsi que les cadres doivent être nettoyés à l'intérieur comme à l'extérieur.
- **Flexible de douche, brise-jet et installations sanitaires**
Ils doivent être en parfait état de marche et dépourvus de traces calcaires. Si nécessaire, remplacer les brise-jets et flexibles de douche défectueux, déboucher l'évier, les dérivations et le siphon. Les WC ne doivent pas couler, remplacer les joints si nécessaire.
- **Installations particulières**
Si le bailleur n'en demande pas l'enlèvement (par exemple : étagère ou armoire de rangement), elles deviennent sa propriété sans indemnité.
- **Interrupteurs, prises électriques, plaques de cuisson et écrans plastiques d'éclairage**
Si défectueux, fendus, déformés ou fondus, ils doivent être remplacés. Remplacer les filtres des hottes de ventilation (si équipé). Remettre en place des douilles et ampoules sur chaque point lumineux. Réunir et restituer l'ensemble des modes d'emploi des équipements électriques ou mécaniques mis à votre disposition.
- **Locaux vides**
Les locaux ainsi que leurs dépendances doivent être vides de tout mobilier et complètement nettoyés, notamment l'agencement de cuisine et les appareils sanitaires (même si des travaux de remise en état sont prévus). Se munir de l'exemplaire de l'état des lieux d'entrée.
- **Moquettes et parquets**
Si les moquettes vous appartiennent, l'état des lieux porte sur le revêtement de sol qui existait à

l'origine. Les tâches, griffures et trous sur les parquets vitrifiés, non constatés à l'état des lieux d'entrée, sont susceptibles de faire l'objet d'un remplacement total du sol à charge du locataire et de son assurance RC.

- **Murs**

Tous les trous effectués doivent être rebouchés et repeints avec la couleur d'origine exception faite sur les papiers peints. Les clous et tampons de vissage doivent être ôtés et ne doivent en aucun cas être visibles.

- **Parquets**

Non vitrifiés : passés à la paille de fer, encaustiqués et polis.

Vitrifiés: en cas d'usure anormale (griffures, martèlement) remise en état par un professionnel ou consulter le propriétaire au préalable. Toutes les plinthes doivent être à leur place respective et en bon état (vissées ou collées), si nécessaire, les remplacer.

- **Robinets**

Ils ne doivent pas goutter ni bouger. Détartrer et si nécessaire, remplacer les joints et resserrer le système, si nécessaire par un spécialiste.

- **Stores à rouleaux**

Remplacer les sangles déchirées ou effilochées. Veiller à ce que les stores fonctionnent y compris tout le système de manivelle. Chaque crochet mural ou manche de manivelle défectueux doit être remplacé.

- **Savonniers et verres à dents**

S'ils sont fendus ou ébréchés, ils doivent être remplacés. Si on ne les trouve plus sur le marché, remplacer la garniture complète.

- **Stores et volets**

Ils doivent être brossés et lavés, y compris les tablettes, ainsi que les profilés intérieurs des fenêtres.

- **Vitres et miroirs**

S'ils sont fendus, ils doivent être remplacés. Si nécessaire, remplir une déclaration de sinistre RC.

- **Boîte aux lettres et interphone**

Nettoyer et ôter toute étiquette portant le nom. Vérifier le bon fonctionnement de l'installation (sonnette, interphone et gâche électrique).

- **Portes intérieures et extérieures**

Toutes les portes doivent être nettoyées et en parfait état de fonctionnement ainsi que remises à leur place initiale, les gonds graissés et munies chacune d'une clé. Informer le propriétaire en cas de perte de clé intérieure.